fare quittant son local, était venue s'établir au centre et pour célébrer son 25e anniversaire, elle avait organisé de concert avec la Fédération musicale, un festival qui a amené dans le quartier un certain nombre de sociétés. Cette fête a coïncidé avec l'inauguration du nouveau kiosque de la Grand'Place.

Elle a obtenu un vif éclat. La Ville a voulu y donner sa contribution. Il est bien entendu que ce n'est pas un précédent.

M. Barbieux. — Ne craignez-vous pas de voir s'élever des réclamations? D'autres sociétés feront la même demande.

M. Lecomte. — On vient de vous montrer qu'il y avait des raisons particulières d'accorder une subvention.

M. Courtois. — Je voudrais la suppression du festival qui a lieu chaque année et pour lequel nous donnons 3.000 francs. Qu'on partage la ville en dix sections de fête, qu'on donne à chacune 1.000 francs et qu'elles s'arrangent.

M. Saison combat la proposition.

M. Leveugle. — On a reconnu qu'il était bon d'établir ces fêtes. Je proteste au nom du Blanc-Seau et je demande qu'on maintienne les trois festivals : celui de la Croix-Rouge, du Blanc-Seau et des Phalempins.

M. Courtois insiste.

M. Lecomte. — C'est une question à examiner par la Commission des fêtes.

AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Diverses autres sociétés ont formulé des demandes de subventions. La Commission des fêtes les a examinées. Elle repousse celle de l'Harmonie « La Fraternelle » qui prépare la célébration de son 25e anniversaire, en faisant remarquer que les frais de cette sorte incombent aux sociétés, que le jubilé de « La Fraternelle » coïncide avec le festival des Phalempins et qu'il lui est permis de s'accorder avec le Comité du quartier. La Ville lui versera les 3.000 francs d'usage, elle ne peut faire plus.

Sont également rejetées, les demandes du Club-Aérostatique, du Comité de la Course cycliste Tourcoing-Fleurbaix, des Cafetiers de la place de la Croix-Rouge.

Sont seules acceptées, les demandes de l'Union des Etudiants de l'Etat qui obtient 100 fr. pour son Congrès, et des cafetiers du Vert-Pré, auxquels il est alloué 50 fr. pour leur ducasse.

M. Martin. — Il est étonnant qu'après avoir voté un crédit supplémentaire de 60.000 fr. pour le Stand de tir, vous repoussiez les demandes de subsides qui vous parviennent. Si le crédit des fêtes est insuffisant, augmentez-le ; c'est un tort de ne rien faire pour les quartiers déshérités. Vous faites des mécontents.

M. Lecomte. — Il n'y a rien de commun entre le Stand de tir et les fêtes de quartier. Nous ne pouvons pas subsidier toutes ces fêtes. Nous serions accablés de demandes. Il y en aurait chaque dimanche.

M. Martin. — Les cabaretiers sont les plus chargés des contribuables. Il faut encourager leurs efforts. Que la Commission et la municipalité, pour éviter les critiques, étudie à fond les demandes de subsides.

M. Lecomte. — La Commission fera tout ce qu'elle peut raisonnablement faire.

DON AU MUSEE

Mme Lecat, de Paris, a fait don à la Ville, d'une œuvre qui a figuré au Salon, « Poésie lyrique ». Cette œuvre a été placée au Musée.

Le Conseil vote des remerciements à la donatrice.

PLUS DE QUORUM

A ce moment, M. Paul Martin fait remarquer que le Conseil n'est plus en nombre et ne peut continuer de délibérer. Il n'y a plus en effet que 17 conseillers.

La séance est interrompue pendant que l'huissier se met à la recherche des conseillers qui ont quitté la salle.

La séance est reprise au bout de quelques minutes.

LES ELECTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU TRIBUNAL DE COMMERCE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. le Préfet du Nord avait proposé que les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce et de la Chambre de Commerce aient lieu simultanément. Après examen, le Conseil décide de maintenir le statu quo.

DON AU MUSEE

On décide l'acquisition d'une œuvre d'art de Manoury au prix de 7.000 francs. Cette œuvre sera placée au Musée communal.

ECOLE DES BEAUX-ARTS

Le Conseil approuve la proposition fixant à 400 francs le traitement d'un professeur des cours d'atelier à l'école des Beaux-Arts.

TRAVAUX COMMUNAUX. — MARCHE DE GRE A GRE

Le 24 mai dernier avait lieu à la mairie une adjudication pour les travaux de construction d'une cantine scolaire à l'école de la rue Houchard et de deux classes à la rue du Virolois. Le lot de maçonnerie ne fut pas adjugé, faute de compétiteurs. M. Edmond Thieffry, entrepreneur au Blanc-Seau, s'offre à entreprendre les dits travaux moyennant un rabais de 1 % sur l'ensemble de l'entreprise. Cette proposition est ratifiée par l'assemblée.

SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil approuve divers marchés à passer pour le service des Sapeurs-Pompiers, notamment avec MM. Douanier et Voreux, pour réparations d'une pompe à incendie.

SERVICE DES EAUX

Le cahier des charges relatif à l'usine élévatoire de Bousbecque et Pecquencourt est adopté. Le Conseil procède alors à la réception définitive des travaux du nouveau bâtiment du Service des Eaux, dont le montant se chiffre à 36.754 francs. On décide aussi de passer un marché de gré à gré pour les réparations des dynamos de l'usine d'Anchin.

LES EAUX DE L'ESPIERRE

La crue des eaux de l'Espierre a occasionné des dégâts à des propriétés riveraines. Les propriétaires réclament des indemnités. Devant leurs prétentions, l'administration sollicite l'autorisation de défendre la ville devant la juridiction compétente. Le Conseil donne un avis favorable.

On approuve ensuite les compte du syndicat de l'Espierre de 1911, ainsi que le budget supplémentaire.

ENERGIE ELECTRIQUE

Règlement de compte

A la suite d'un différend survenu entre les parties, il y a 18 mois, M. le receveur municipal ne voulait plus payer les redevances de l'ingénieur-conseil de la société l'Energie électrique. Cette situation ne pouvait durer plus longtemps. Au cours d'une réunion tenue jeudi soir, on a réussi à mettre les parties d'accord.

C'est ainsi qu'il a été donné lecture au Conseil d'un avenant interprétant les conventions entre la société l'Energie électrique et la ville de Tourcoing.

M. Martin dit qu'il est difficile de donner un avis après une lecture aussi rapide d'un document dont il n'a pas eu connaissance.

M. Salembien donne quelques explications sur le litige. M. Martin et ses collègues en sont satisfaits et n'insistent pas.

Il fait remarquer que cet avenant a été établi de manière à pouvoir régler le différend. Il est clair que si nous tardons, nous payons des intérêts.

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

MM. Lorthiois et Haeffely ont sollicité l'autorisation de se fournir eux-mêmes l'énergie électrique. Il est donné lecture au Conseil d'un rapport concluant à l'acceptation de leur proposition, moyennant une redevance annuelle à la ville de cent francs. Cette autorisation de se fournir l'énergie électrique cessera du jour où la ville de Tourcoing sera en mesure de leur en faire la fourniture elle-même.

M. Martin fait remarquer que la ville a le monopole et qu'on ne doit pas les autoriser à se fournir eux-mêmes. Il attire aussi l'attention de l'assemblée sur la redevance annuelle qu'n'est pas assez élevée.

M. Salembien fait remarquer que ces messieurs produisent l'électricité chez eux et que la ville se trouve momentanément dans l'impossibilité de les servir.

Après quelques explications, la question est liquidée.

L'ASSEMBLEE N'ETANT PLUS EN NOMBRE, LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE

Au moment où M. Lecomte va aborder une nouvelle question, M. Deswazières quitte la salle. Peu de temps après, on constate sa sortie. M. Martin fait observer que les débats ne peuvent continuer, l'assemblée n'étant plus en nombre, M. le président délègue un conseiller à la poursuite de M. Deswazières, mais celui-ci a déjà disparu. On veut continuer quand même; M. Martin proteste. Il n'y a rien à faire, déclare-t-il, c'est la loi.

M. Masurel-Leclercq. — Il fallait l'empêcher de partir.

M. Martin. — On ne peut pas empêcher quelqu'un de s'en aller.

Après ce dialogue, M. Lecomte déclare la séance levée.

A Wattrelos

Les secours aux réservistes et territoriaux Un crédit de 3.000 fr. proposé par l'administration pour relever le montant des indemnités accordées à ces personnes est voté par le Conseil. - La création d'une cabine et d'un circuit téléphoniques.- La loi sur les retraites ouvrières : Un vœu de la minorité Questions diverses

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 8 heures, en la mairie, sous la présidence de M. Leuridan, adjoint.

Etaient présents : MM. Liagre, adjoint; Labbe, Beuscart, Destailleurs, Desfontaine, Cousart, Clément Dubus, Hazebrouck, Briffaut, Lecomte, Leclercq, Delannoy, Deprince, Rambaut, Pluquet, Deman, Verhenne, Malfilatre, Defrenne, Leman, Lefebvre, J.-B. Dubus.

Absents : MM. Thérin, maire, excusé; Jubaru, Quennoy et Leruste, ce dernier excusé.

M. Cousart est élu secrétaire de séance.

SECOURS AUX FAMILLES DES RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — VOTE D'UN CREDIT DE 3.000 FRANCS POUR RELEVER LES INDEMNITES ACCORDEES A CES FAMILLES. — TOUS LES RESERVISTES ET TERRITORIAUX APPELES PENDANT L'ANNEE 1911, BENEFICIERONT DE CES SECOURS SUPPLEMENTAIRES

M. J. Thérin, maire, empêché d'assister à la réunion du Conseil a chargé M. Louis Leuridan, premier adjoint de donner communication au Conseil du rapport dont voici l'analyse :

Messieurs,

Le 14 février 1909, l'administration municipale proposa une réglementation nouvelle de la répartition des secours aux familles des réservistes et territoriaux, qui avait pour but principal d'augmenter de 0 fr. 10 l'indemnité journalière accordée pour chaque enfant de moins de 16 ans à la charge de l'homme convoqué.

Les familles des réservistes et territoriaux touchent actuellement une indemnité journalière de 0 fr. 75, majorée de 0 fr. 25 pour chaque enfant de moins de 16 ans à la charge de l'homme convoqué; les soutiens de famille, qui avant la loi du 14 avril 1908 étaient dispensés de leur période d'exercices et de ce fait ne percevaient aucune indemnité de la Ville, ont droit à la moitié de la subvention communale, en supplément des allocations accordées par l'Etat.

Il s'agit aujourd'hui de compléter la réforme que nous avons amorcée, il y a deux ans, en portant l'indemnité journalière accordée aux réservistes et territoriaux au taux de 1 fr. au lieu de 0 fr. 75, ce qui représente pour les enfants un taux de 0 fr. 60 au lieu de 0 fr. 25, soit le double.

Les soutiens de famille toucheront comme auparavant, la moitié des indemnités communales.

Tous les réservistes et territoriaux appelés cette année bénéficieront de ce nouveau régime financier.

La dépense supplémentaire est évaluée à 3.000 francs.

En résumé, les indemnités seront augmentées de la façon suivante :

TERRITORIAUX APPELES POUR 9 JOURS

1° *Soutiens de famille:* un franc au minimum pour atteindre 6 fr. 75 au maximum pour ceux ayant cinq enfants, cette augmentation est proportionnelle au nombre d'enfants à la charge de l'homme convoqué;

2° *Tous les autres territoriaux:* 2 fr. 25 à 13 fr. 50, maximum.

RESERVISTES APPELES POUR 17 JOURS

1° *Soutiens de famille:* 2 fr. à 8 fr 50 maximum pour ceux ayant 3 enfants à leur charge.

2° *Tous les autres réservistes:* 4 fr. 25 à 17 fr. maximum.

RESERVISTES APPELES POUR 23 JOURS

1° *Soutiens de famille:* 2 fr. 75 à 11 fr. 50 maximum pour ceux ayant 3 enfants à leur charge;

2° *Tous les autres réservistes:* de 5 fr. 75 à 23 francs maximum.

M. Lecomte se plaint que cette proposition n'ait pas été examinée en commission, comme certaines autres portées à l'ordre du jour.

MM. Leuridan et C. Dubus lui font observer qu'il s'agit d'une proposition de M. *Desfontaine*, et disent qu'on s'est toujours montré favorable aux secours aux réservistes.

M. Verhemme approuve la proposition de l'Administration municipale, mais il la considère comme une réclame électorale pour le parti au pouvoir à Wattrelos.

M. Desfontaine, ironique. — J'allais vous le dire. (Rires.)

Après discussion, le rapport de M. le Maire, avec ses conséquences, est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Il est annoncé au Conseil, que cette institution est en réorganisation ; l'on va créer deux sections, l'une pour l'industrie et l'autre pour le commerce; chacune comportera un certain nombre de catégories.

Les délégués à la révision des listes des électeurs compétents sont maintenus.

CREATION D'UNE PASSERELLE SUR LE CANAL A SAINTE-MARGUERITE

La « Société des colles du Nord » fait un don de 100 francs pour cette création. Le Conseil lui vote des félicitations et il vote les fonds nécessaires pour la construction de cette passerelle. Un subside sera sollicité au département pour alléger la dépense qui, d'après le devis, atteindra le chiffre de 9.000 francs.

POSTES ET TELEGRAPHES

Après discussion on vote la création d'une cabine téléphonique, d'un poste central pour desservir les abonnés et d'un circuit téléphonique avec le bureau le Roubaix.

Les frais d'installation de la cabine et des transports des messages incomberont à la Ville.

M. le directeur des Postes et télégraphes, en réponse à une plainte de la Municipalité, relative à des retards dans les correspondances, dit qu'on ne peut faire mieux à ce sujet; mais qu'on cherchera des améliorations.

CAISSE DES ECOLES

On vote un crédit à cette caisse qui est en déficit pour l'exercice de 1910, et le Conseil décide de solliciter une subvention de l'Etat en faveur de cette institution.

VOIRIE

On vote divers projets d'élagissements, de classements et de déclassements de rues ou voies communales.

BASCULE DE DOUANE

On donne un avis favorable à l'établissement d'une bascule au chemin n° 9 de Bondues à Roubaix et à *Herseaux*.

CIMETIERE DU CENTRE

On approuve les plans et devis d'un projet de drainage et l'on vote un crédit de 2.000 francs pour la couverture des frais.

LES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

L'Administration municipale a fait voter les crédits destinés à couvrir les frais qui incombent à la Ville dans l'application de cette loi. Cela a donné lieu à une longue discussion.

M. Briffaut, au nom de la minorité, a donné lecture d'une déclaration ayant pour but de réclamer la suppression des versements ouvriers, remplacés par un droit progressif sur les successions dépassant 100.000 francs ; protestant contre l'âge trop reculé de la retraite et déclarant qu'elle votera seulement dans ces conditions les crédits destinés au fonctionnement de la loi.

M. Leuridan a répondu qu'on ne pouvait que se conformer à la loi.

M. Beuscart a reconnu que l'âge de 65 ans est un peu reculé; mais il prévoit que la loi sera amendée par la suite.

ECOLES

Une communication de M. le Préfet, relative au balayage des écoles communales, est renvoyée pour étude aux commissions compétentes.

QUESTIONS DIVERSES

On passe aux questions diverses. M. Deprince entretient l'assemblée de différentes propositions relatives à l'assistance médicale et chirurgicale des indigents. Il élève une vive critique contre le contrôleur départemental qui a fait procéder à de nombreuses radiations aux listes d'ayants-droit à l'assistance obligatoire.

Le Conseil paraît s'associer, sans toutefois émettre aucun vote formel, dans une certaine mesure à ces critiques.

M. Pluquet a demandé l'ouverture d'une école au Sapin-Vert. Renvoyé aux commissions.

— M. Rambaut a manifesté le désir que l'on ouvre au plus tôt le cimetière du Crétinier.

— M. Briffaut a demandé la création de l'arrêt facultatif des tramways, prévu à la rue du Château-d'Or.

— M. Clément Dubus renouvelle le vœu (qui avait été rejeté une première fois par la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing) d'établir des aller et retour à 0 fr 15, de la Place de Wattrelos au bureau des douanes.

LES MARIAGES HORS D'HEURE

M. Delannoy demande que les mariages civils, qui ont lieu le soir, n'astreignent pas les indigents au paiement de la taxe.

Cette proposition n'est pas prise en considération.

La séance publique est ensuite levée et le Conseil siège à huis clos pour l'examen de diverses affaires.

Un omnibus se renverse à Paris

UNE VINGTAINE DE BLESSES

Paris, 2 juin. — Par suite de la rupture d'un essieu, un omnibus de la ligne Madeleine-Bastille a versé cet après-midi à deux heures et demie, place de la République, devant la statue.

Le lourd véhicule a été complètement couché sur le côté. De nombreux voyageurs qui occupaient l'impériale, ont été plus ou moins contusionnés.

On compte une vingtaine de blessés qui ont été soignés dans une pharmacie voisine.

SÉNAT

L'APPLICATION des Retraites Ouvrières

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Dubost.

Les Retraites Ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur l'application de la loi des retraites ouvrières.

M. Henri Michel a la parole.

Malgré ses imperfections, dit-il, la loi renferme des avantages incontestés que le Sénat ne voudra pas détruire.

M. Jenouvrier estime qu'en ce qui touche l'art. 23 sur la cotisation patronale, le ministre aurait dû laisser le dernier mot aux magistrats. Ce ne sont point les préfets qui doivent statuer, mais les juges de paix; et les procureurs généraux sont qualifiés pour donner un avis. Agir autrement, c'est confondre les pouvoirs, c'set créer l'anarchie.

Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement dépose sur le bureau de la Chambre un nouveau texte modifié et mis au point.

DISCOURS DE M. ANCEL

M. Ancel succède à M. Jenouvrier.

Depuis trente ans, les catholiques sociaux estiment qu'il faut tendre à l'organisation corporative par l'association professionnelle. C'est sur ce principe qu'il faut compter pour l'établissement des caisses de prévoyance. Au syndicalisme révolutionnaire, nous opposerons le syndicalisme professionnel. (Applaudissements à droite.)

L'art. 14 va créer des caisses où les ouvriers et patrons peuvent s'assurer. J'estime que si les caisses libres, créées à cet effet dans chaque département, ne sont pas prêtes à fonctionner, mieux vaut ajourner l'application de la loi.

M. Bepmale déclare que pour sa part il y a lieu de réviser l'art. 23.

M. Le Provost de Launay proteste contre l'accusation portée par M. Michel, et d'après lesquelles les conservateurs seraient hostiles à la loi de retraites.

RÉPLIQUE DE M. BONCOUR

M. Boncour répond aux autres orateurs.

Il promet de donner toute facilité aux sociétés visées par l'art. 14. de favoriser les sociétés d'habitations ouvrières à bon marché, et se défend d'avoir voulu faire pression sur les magistrats au sujet de l'interprétation à donner à l'art. 23.

INTERVENTION DE M. RIBOT

M. Ribot. — Il ne faut rien dire qui puisse remettre en question les principes fondamentaux de la loi. Il ne faut pas prolonger le terme d'application. Il faudra peut-être seulement relever de la déchéance ceux qui n'auraient pas connu assez tôt la loi. Nous avons tous le devoir de combattre l'ignorance, de dissiper les calomnies ; cela vaut mieux que de nous émouvoir des premières difficultés.

Il aurait été désirable aussi qu'on put donner la retraite à 60 ans, mais on diminuerait le taux de la pension.

Il faut considérer la loi comme un germe destiné à se développer. Efforçons nous de la faire comprendre et accepter.

Je félicite M. le Ministre du Travail d'associer à la loi les organisations libres. Quant à l'art. 23, à mon sens, on en a trop parlé. Il ne nous appartient pas de prolonger ce débat, puisque nous sommes d'accord pour attendre la solution des tribunaux. (Très bien, très bien, sur divers bancs.)

LES ORDRES DU JOUR

Le Président donne lecture des divers ordres du jour.

La priorité est demandée pour l'ordre du jour Combes, ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans le gouvernement pour appliquer la loi des retraites ouvrières et paysannes, avec autant de prudence que de fermeté, et comptant sur lui pour proposer les modifications dont l'expérience aurait démontré la nécessité, passe à l'ordre du jour. »

Le Président. — MM. Combes, Ratier, ajoutent au début de leur ordre du jour, le début de l'ordre du jour Bepmale-Clémenceau, c'est-à-dire le membre de phrase suivant : « Le Sénat, demeurant attaché au principe de la triple contribution patronale, ouvrière et nationale »... la suite sans modification.

M. Bepmale. — Dans ces conditions, nous retirons notre ordre du jour.

La priorité est adoptée par 214 voix contre 35 sur 249 votants. Il est procédé au vote par division. Les divers paragraphes de l'ordre du jour sont adoptés.

Le Président. — Je vais mettre aux voix l'ensemble de l'ordre du jour.

M. Delahaye. — Je ne puis accorder mon vote à cet ordre du jour, qui exprime la confiance au gouvernement.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR COMBES

L'ensemble de l'ordre du jour de MM. Combes et Ratier est adopté au scrutin public, par 225 voix contre 2 sur 227 votants

Le Président. — J'ai reçu de MM. le général Langlois et Reymond, une proposition de loi tendant à décerner un certain nombre de croix de la Légion d'honneur à des aviateurs.

Le Sénat décide de commencer jeudi prochain la discussion du budget et s'ajourne à mardi prochain à 2 h. 6/. La séance est levée à 6 h. 15.

La Catastrophe de Laloma

Nombreuses victimes

New-York, 2 juin. — Une dépêche de Managua annonce que 117 cadavres ont été retrouvés à Laloma. On déclare officiellement que l'explosion est le résultat d'un complot politique. De nombreux partisans de l'ancien président ont été arrêtés et Managua est effectivement en état de siège.

Cotons Américains

New-York, 2 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLÉANS Ce jour	NEW-ORLÉANS Précéd.
JUIN......1911	15.57	15.66	15.38	15.42
JUILLET........	15.67	15.74	15 58	15.62
AOUT.........	15.12	15.16	14.70	14.71
SEPTEMBRE	13.60	13.65	13.55	13.58
OCTOBRE........	13 19	13.19	13.14	13.14
NOVEMBRE.....	13.10	13.12	—.—	13 09
DÉCEMBRE.....	13.10	13.12	—.—	13.09
JANVIER...1912	13.08	13.10	—.—	13.12
FÉVRIER.......	—.—	—.—	—.—	13.15
MARS..........	13.18	13.19	—.—	—.—
AVRIL.........	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI..........	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports de l'Intérieur..	5.000	2.000	Balles	
Ports des Etats-Unis.	5.000	1.000	»	

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, vendredi, 2 juin 1911.
2 h. soir, 23° au-dessus de zéro, 767, variable.
5 h. soir, 20° au-dessus de zéro, 766, variable.
9 h. soir, 17° au-dessus de zéro, 766, variable.
Samedi, 3 juin 1911.
Minuit, 16° au-dessus de zéro, 765, variable.
2 h. matin, 16° au-dessu sde zéro, 765, variable.

L'Exposition Internationale du Nord de la France, à Roubaix

Aujourd'hui, samedi 3 juin :

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les galeries ; de 9 heures du matin à onze heures pour les jardins. Entrée, 1 franc.

— Attractions diverses.

A 3 heures, inauguration officielle du Pavillon néerlandais.

A 5 heures, Vernissage du « Salon de Roubaix » à l'Hôtel de Ville.

A 5 heures, réunion des rapporteurs du Congrès de la Fédération musicale, à l'Hôtel de Ville.

A 6 heures, arrivée des aviateurs au champ de l'avenue des Villas.

A 7 heures, réception des congressistes de la Fédération musicale, à l'Hôtel de Ville.

A 8 heures et demie, Music-Hall au Casino.

A 8 heures et demie, au Village Flamand, concert par l'Harmonie du Crétinier, de Wattrelos.

Demain, dimanche 4 juin :

La Journée des musiques

A 8 heures, à la Gare, réception des délégués des Sociétés.

A 9 heures, à l'Hippodrome, Congrès et remise des récompenses aux vieux musiciens.

A 11 heures, à la Gare, réception solennelle des musiques des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais, par les 31 sociétés fédérées de Roubaix. Cortège à travers la ville. Cérémonie de la « Voûte d'acier ».

A midi, sur la Grand'Place, exécution musicale par 1700 musiciens. Réception officielle à l'Hôtel de Ville.

A midi et demi, banquet à l'Exposition.

Grand concert de gala par les musiques des Sociétés minières du Nord et du Pas-de-Calais.

A partir de 2 heures 1/2, au kiosque du Lac.

A partir de 4 heures 1/2, au kiosque du Village Flamand.

Le Salon de Roubaix

Rappelons que c'est samedi 3 juin, à cinq heures, qu'aura lieu, à l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée), le vernissage, c'est-à-dire l'ouverture du Salon d'art que l'œuvre des artistes de Liége est venu organiser. On en dit grand bien, quoiqu'il s'agisse d'une exposition de dimensions restreintes. Nul doute donc que cette inauguration donne lieu à une réunion artistique, élégante et mondaine à la fois. De nombreuses invitations ont été lancées; l'entrée pour les personnes non invitées est fixée à un franc.

Le Salon est installé à l'Hôtel-de-Ville, ailes de gauche et de droite, au rez-de-chaussée. Près d'une centaine de réputés artistes français, du Nord pour la plupart, et belges, y prennent part.

Le concours de Photographies locales

Des règlements sont à la disposition des amateurs salle du Café Pandore, 28, rue Pauvrée et chez tous les marchands d'articles et produits photographiques de Roubaix, ainsi qu'un secrétariat, 6, rue de Lille.

L'ouverture du champ d'aviation de l'Exposition

L'inauguration du Champ d'Aviation et le Meeting d'ouverture des fêtes de la Pentecôte font, pour l'instant, l'objet de toutes les conversations.

Au terrain de l'Avenue des Villas, les travaux sont achevés, partout les drapeaux claquent au vent, l'animation y bat son plein et dans quelques heures on verra poindre à l'horizon les oiseaux blancs si impatiemment attendus.

Avant de présenter à nos lecteurs le troisième pilote engagé, le vaillant Champel, venu vendredi à Roubaix pour reconnaître le terrain et le trajet de Douai à Roubaix, qu'il doit effectuer samedi soir par la voie des airs et qu'il a parcouru en automobile, en compagnie de MM. Delaoutre et Dehesdin, membres du Comité d'Aviation, nous répondons au désir manifesté par le Comité, en annonçant que tous les abonnements, simples ou doubles, c'est-à-dire ceux exclusifs au champ d'aviation ou ceux comprenant l'Aviation et l'Exposition, doivent être souscrits dans les bureaux de la Société Générale, 40, rue de la Gare, où des formules sont mises à la disposition des intéressés qui auront à se munir d'autant de photographies que d'abonnements à souscrire.

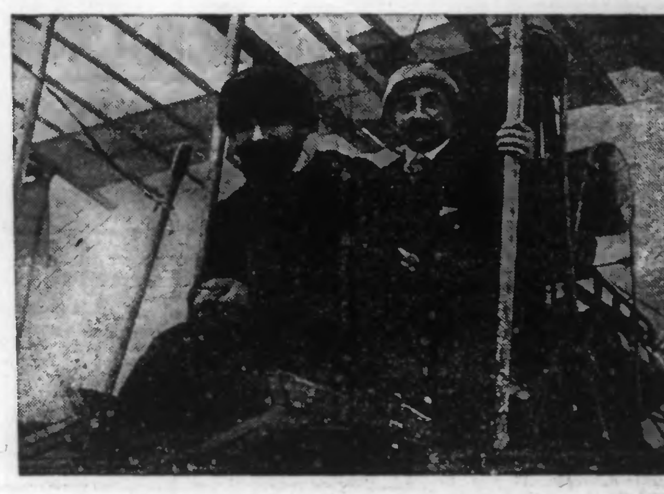

L'aviateur Champel et un passager

A 8 heures 1/2, grand concert par la Grande Harmonie Municipale de Roubaix, en l'honneur des nations étrangères.

La Journée des Pêcheurs.

A 1 heure, à la Gare, réception des Sociétés.

A 2 heures, Congrès de la Fédération des pêcheurs à l'Hôtel de Ville, suivi de la remise du fanion.

A 7 heures 1/2, banquet au Café Français, Grand'Rue.

L'aviation.

A 4 heures, ouverture du Champ d'Aviation de l'avenue des Villas.

Inauguration du Musée Pontifical.

Les Jeux.

A 9 heures, 10 heures, 3 heures 1/4, jeu de boules.

A 9 heures du soir. Grandes illuminations, jets de lumières à travers les jardins de l'Exposition.

La Journée des Musiques

La réception par toutes les sociétés fédérées de Roubaix des musiques des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu dimanche 4 juin, à 11 heures du matin. L'itinéraire du cortège est le suivant : Place de la Gare, rue de la Gare, Grand Place, rue Neuve, boulevard Gambetta (arrêt à l'Hippodrome), boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grande-Rue, Grand'Place et l'Hôtel de Ville.

C'est à midi en face de l'Hôtel de Ville qu'aura lieu la remise du fanion fédéral et la cérémonie de la « Voute d'Acier », formée par des mineurs et des galibots.

Sous la direction de M. Koszul, 1.700 musiciens se feront entendre, ce sera une manifestation exceptionnelle.

Le samedi soir, à l'Hôtel de Ville, se réuniront à 5 heures, les rapporteurs, et à sept heures, les membres du Comité de direction, les délégués d'arrondissement, les membres des sections artistiques, du Contentieux, et de la Commission de contrôle.

A 8 heures et demie, un banquet réunira ceux-ci. A eux se joindront, comme invités, les membres de la Commission d'exécution de la « Journée des Mineurs. »

La Musique à l'Exposition

Le lundi 5 juin, à 8 heures 30, aura lieu au kiosque du Lac, un concert appelé à un vif succès. L'« Harmonie des jeunes aveugles de Ronchin » qui, fut si frénétiquement acclamée à Roubaix, il y a deux ans, exécutera un programme qui fera sensation.

L'AVIATEUR FLORENTIN CHAMPEL

Florentin Champel, dont le nom est synonyme de bravoure et de sang-froid, est né le 10 novembre 1881 et, en 1909, l'Aéro-Club de France lui décernait le brevet de pilote sous le numéro 94. Il a pris part à de nombreux meetings ; citons, au hasard, ceux de Niort, Juvisy, Lanarte (Ecosse), Mont-Saint-Michel, Maubeuge, etc.

Le 13 juillet dernier, il traversa Paris dans sa plus grande largeur, à 400 mètres de hauteur ; l'événement, fit en son temps, certain bruit, car Champel se classait troisième dans le raid au-dessous de la capitale, venant immédiatement après le comte de Lambert et Dubonnet.

Champel créa en novembre 1910, une école d'aviation à Juvisy, où il a déjà formé douze élèves. Il n'a pas enlevé jusqu'ici dans son appareil, moins de 320 passagers, faisant dans une même journée, soixante-deux atterrissages, après avoir accompli au moins un tour de piste à chaque fois et sans casser de fil. Champel a fait de nombreux voyages aériens à Buc, Saint-Cyr, Choisy-le-Roi, Corbeil, et presque toujours avec des passagers.

La participation de Champel au meeting d'ouverture est une bonne aubaine pour les Roubaisiens qui pourront se rendre compte par eux-mêmes de la vaillance et de l'adresse de cet excellent pilote.

Au sujet de l'entrée des membres de la presse, les organisateurs ont décidé que ceux qui étaient porteurs de cartes pour l'Exposition, entreraient avec celles-ci au Champ d'aviation.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

AU MAROC

LA COLONNE GOURAUD

Paris, 2 juin. — On mande de Rabat à la date d'aujourd'hui qu'un radiogramme de Lalla-Ito signale qu'une partie des contingents de la colonne Gouraud a quitté Fez le 29 ramenant près de 3.000 chameaux à vide. Le général Moinier a accompagné le convoi jusqu'à Beni-Amar. De nombreux villages ont dû faire leur soumission. Plusieurs villages au nord-est de Djébel-Errous ont été bombardés. Le camp de Sidi-Gueddar possède un poste de radio-télégraphie depuis hier. Le convoi destiné à Fez partira demain d'El-Kenitra, sous les ordres du colonel Weisberg.

Le Gouvernement italien et le Vatican

Rome, 2 juin. — A la Chambre, au sujet des manifestations du cinquantenaire italien, le président Mascora a prononcé un discours dans lequel il a exalté Garibaldi, puis s'élevant contre les catholiques italiens, qui ne peuvent approuver la spoliation dont le Souverain-Pontife a été la victime, il s'est écrié que contre l'Italie et contre Rome, les portes de l'enfer ne prévaudraient pas. Cette déclaration de guerre contre le Vatican a soulevé les applaudissements des députés anticatholiques et des ministres.

LES GRÈVES

LA GREVE DES CHAUFFEURS DE TAXI-AUTOS A PARIS

Paris, 2 juin. — Les chauffeurs de taxi-autos réunis ce soir, à la Bourse du Travail, ont voté une nouvelle grève de 48 heures, pour demain, et après demain.

PARIS-ROME-TURIN

LES DEUX OFFICIERS BLESSES

Hyères, 2 juin. — L'état du lieutenant Hennequin reste inquiétant. On craint des complications à la jambe droite. L'aviateur souffre beaucoup à la main, et au poignet. Quant à Lucas son état est aussi satisfaisant que possible. Il aurait pu être transféré à Toulon mais apprenant que le transport de son compagnon à l'hôpital de cette ville eut été dangereux, il a demandé à rester à l'hôpital d'Hyères. Les officiers ont déclaré qu'au moment de leur chute, se croyant perdus, ils avaient eu la présence d'esprit de se faire leurs adieux.

Toulon, 2 juin. — Une consultation a eu lieu ce soir, entre médecins militaires et médecins civils à l'hôpital d'Hyères, pour décider si Hennequin doit être amputé de la jambe droite fracturée en plusieurs endroits. L'amputation a été écartée. On considère que le traitement antiseptique donnera de bons résultats. Quant à Lucas en proie à la fièvre, il a déclaré qu'avant 15 jours, il se remettra à voler.

BEAUMONT ET GARROS ACCLAMES

Rome, 2 juin. — Ce soir, dans un entr'acte de la représentation de *Falstaff*, au théâtre Constanzie, le public ayant reconnu Beaumont et Garros, ont improvisé une manifestation de sympathie à leur adresse.

Rome, 2 juin. — Le roi a conféré la croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare, à Beaumont.

Les Orages

Près de Grenoble, la foudre tue un sous-officier

IL Y A EN OUTRE QUATRE BLESSES

Grenoble, 2 juin. — Au cours d'un violent orage, la foudre est tombée sur une montagne surplombant Uriage, où manœuvrait une batterie d'artillerie. Un sous-officier a été tué, six soldats auraient été blessés, dont un officier.

Grenoble, 2 juin. — Voici des détails sur l'accident : La batterie du 12e d'artillerie manœuvrait à 1.200 mètres d'altitude, non loin du lac Luitel, dans la montagne de Perremolle qui domine Uriage, quand vers deux heures du soir, un orage éclata. La foudre tomba sur un sapin et tua un sous-officier rengagé et 11 chevaux. Elle blessa en outre un autre sous-officier et trois soldats. L'état des blessés n'est pas grave.

Le feu au Palais de Justice d'Evreux

Evreux, 2 juin. — Ce soir, à 5 heures, un incendie causé par la foudre, a éclaté au Palais de Justice, dans les combles de l'aile donnant rue du Président-Huet et contenant les archives de l'état-civil. En peu de temps le feu s'est propagé dans tout l'étage. Malheureusement, les secours ne purent être organisés que difficilement à cause du manque d'eau. A sept heures et demie, les combles étaient entièrement détruits, ainsi que la salle des archives, les papiers de l'état-civil et de la trésorerie générale.

DANS LA RÉGION

LA FOUDRE FAIT DEUX VICTIMES A VIEUX-BERQUIN. — UN HOMME TUÉ. UN AUTRE DANGEREUSEMENT ATTEINT

Un orage épouvantable a éclaté vendredi après-midi, sur les communes de Neuf-Berquin, Vieux-Berquin, Estaires et hameau du Doulien.

Deux frères, journaliers, demeurant avec leur père, M. Henri Delaval, à Neuf-Berquin. Surpris par l'orage, étaient à peines entrés dans une grange où ils voulaient se réfugier, qu'un coup de tonnerre s'abattit sur elle. La grange et la maison furent la proie des flammes. L'un des frères fut foudroyé, la mort avait été instantanée ; l'autre était sans connaissance et à l'agonie.

M. le docteur Potié mandé en toute hâte, ne put que constater le décès de l'un des frères, et soulager l'autre dans son triste état.

UN HOMME FOUDROYÉ A ESTAIRES

Vendredi, un orage d'une extrême violence a éclaté sur Estaires, il a provoqué un incendie. A Rosraete, deux hommes ont été atteints par le fluide électrique. L'un a été tué net, l'autre a été blessé.

A Septmeries, la foudre est tombée dans la maison habitée par les époux Forquet, au moment où se trouvaient réunies six personnes. Le fluide a occasionné des dégâts à la toiture, et à l'intérieur. Personne ne fut atteint.

Nouvelles Régionales

Tentative de meurtre à Saint-Pol

Dans la soirée, un individu qui se présentait à l'usine de la rue du Chemin-de-Perne, pour y passer la nuit, s'est jeté sur la tenancière, la veuve Henri Bigaut et la roua de coups, la sommant de lui remettre l'argent qu'elle possédait. Aux cris poussés par la victime, l'agresseur s'enfuit. La blessée a été transportée à l'hospice.

LE LIEUTENANT AVIATEUR YENCE SE RENDRA A DUNKERQUE PAR LA VOIE DES AIRS. — Le lieutenant Yence, de l'artillerie, qui a reçu de Mourmelon, un ordre de service pour se rendre en aéroplane à Dunkerque, est attendu incessamment dans cette ville.